



Procès-verbal
de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE LA FÉDÉRATION DES GROUPEMENTS FORESTIERS
DE L'HÉRAULT
Du 15 avril 2026 au PRADAL

Les groupements forestiers adhérents de la Fédération ont été régulièrement convoqués à l'assemblée générale ordinaire sur ordre du jour suivant :

1. Signature de la feuille d'émargement et vérification du quorum ;
2. Présentation et vote du bilan moral ;
3. Présentation et vote du bilan financier ;
4. Renouvellement avec vote des membres du Conseil fédéral ;
5. Intervention du CRPF Occitanie sur la tempête Nils ;
6. Intervention de la DDTM sur les GF sous contrat avec l'État ;
7. Bilan projet en cascade SMURF1 ;
8. Projet en cascade SMURF2, travaux en cours et suivi ;
9. Démarches auprès du greffe du tribunal de commerce de Béziers ;
10. Questions diverses.

1. Signature de la feuille d'émargement

Ont été mis à disposition des adhérents, sur le bureau de la salle des Combarelles du Pradal, les pouvoirs reçus ainsi que la feuille de présence (pièces jointes 1). A ce jour, sur 50 groupements forestiers, 25 sont présents ou représentés, l'assemblée générale peut commencer.

Discours d'accueil de Christian Biès, maire du Pradal, qui nous parle des difficultés rencontrées par les GF : Kbis, tempête Nils qui entraîne des coupes importantes (son groupement a été particulièrement touché)... Cela permettra de rembourser totalement la dette envers l'État. Une question reste : que faire maintenant pour combler tous ces trous ?

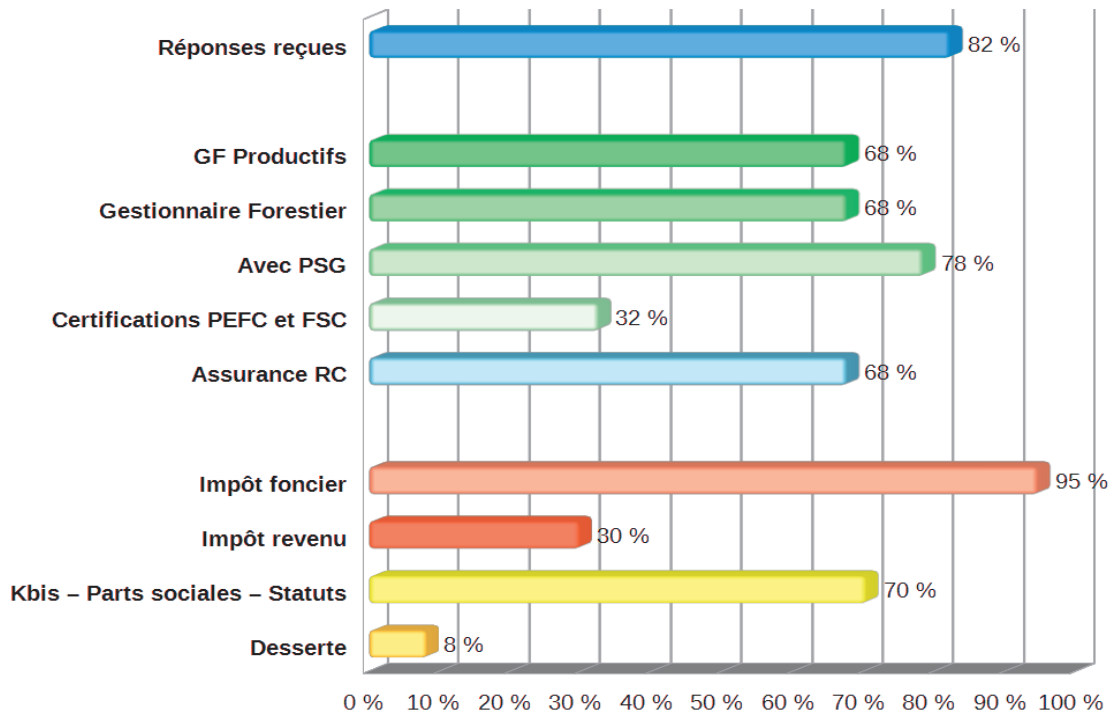
Marc Clopez remercie ensuite les personnes présentes, notamment Roseline Labarrière-Duchamp présidente de Fransylva 34 et Max Alliès président de la fédération départementale de chasse de l'Hérault . Il présente les excuses de Mr le Président Mesquida qui ne peut être présent. Un hommage est rendu à Mr Rémi Palhès, maire de Joncels, gérant de 4 groupements forestiers sur la commune de Joncels et vice-président de la FGF34, décédé en 2025.

2. Présentation du bilan moral par M. Marc CLOPEZ, président

Marc CLOPEZ présente le bilan moral (Annexe 2 envoyée au préalable) et les résultats de l'enquête menée par la fédération à laquelle 82 % des gérants de GF ont répondu. Un résumé sous forme d'infographie est inséré ci-dessous. La plus grande préoccupation des gérants reste bien évidemment l'obtention du Kbis, sésame pour l'ouverture et la gestion d'un compte bancaire au nom du GF.

Seulement 30 % des GF informent leurs sociétaires sur l'impôt sur le revenu. Il est rappelé que les sociétaires des GF doivent payer l'impôt sur le revenu : ligne « forfait forestier » divisé par le

nombre de parts. Le gérant a obligation de dire à chacun combien il doit payer (voir fiche CNPF ou sur le site Internet de la fédération)



L'assemblée générale approuve le bilan moral à l'unanimité des présents et représentés.

3. Bilan financier présenté par Jean-Claude BOLTZ, trésorier

24 Groupements ont cotisé. Au 31 mars 2026, il y a sur le Livret A : 13 524,42€ ; en CAPITOP 10 600,43€ et sur le compte courant 9 468,39 €. Soit un total de : 33 593,24 €. Remerciements à Jean-Claude Boltz qui a été trésorier de nombreuses années mais qui démissionne pour raisons de santé.

L'assemblée générale approuve le bilan financier à l'unanimité des présents et représentés.

4. Renouvellement des membres du conseil fédéral

Suite au décès de Rémi Palhès, à la démission de Jean-Claude Boltz et au départ de Régis Lorival, des membres du Conseil fédéral sont à remplacer.

M. Christian Biès (GF du Pradal) ainsi que M. Gaël Vérat (GF de Combe Rassens) proposent leur candidature.

L'assemblée générale approuve ces candidatures à l'unanimité des présents et représentés.

5. Point sur les dégâts causés par la tempête Nils par le CRPF Occitanie :

Jean-Michel D'Orazio précise qu'il le GF le plus impacté est celui de Pardailhan (20 à 30 000m³ par terre) et que des coupes d'urgence ont été faites. Une cartographie et un état des lieux des GF vont être établis. Sur tous les GF, 470 Ha seraient touchés. Ce chiffre va augmenter au vu de l'état sanitaire et de l'importance des arbres touchés. C'est la première fois que des forêts privées subissent un tel préjudice. Il a déjà été effectué 220 ha de coupes rases.

Les gestionnaires forestiers attendent de voir comment les forêts vont évoluer. Les douglas sont les plus touchés mais il y a des dégâts sur toutes les essences, comme dans la vallée de la Mare.

La question est : qu'allons-nous faire après?

De gros investissements sont à prévoir. Le propriétaire est tenu de reboiser au bout de 5 ans : obligation de reconstitution. Pour l'instant le bois chablis se vend très bien, surtout le douglas, mais il y a un gros travail de bûcheronnage. Les scieries ont besoin de bois donc le marché est tendu. Des acheteurs viennent même de l'étranger. Pour exemple les sapins abîmés se vendent environ 10 € la tonne. Les replantations à prévoir pourraient coûter 10 000/ha. L'urgence pour le CNPF est de communiquer sur tout ce qui peut être fait légalement pour l'exploitation des forêts.

Les travaux sur les chablis étant dangereux, une aide est apportée par la Région Occitanie pour les bûcherons et les entrepreneurs de travaux forestiers (Roselyne).

Raphaël Bec, d'Alcina, précise que pour les GF les prix ne sont pas les mêmes que pour l'ONF.

6. Intervention de la DDTM sur les GF sous contrat avec l'État

Laurent rappelle l'historique des GF et la dette envers le FFN.

4 contrats sont encore « vivants » :

1. GF de Combe Rassens : prêt initial de 57 153.14€, 108 ha sous contrat, intérêts restants dûs : 5 074.29 €, capital 0. Dégâts dûs à la tempête Nils diffus. Martelage possible (bois sur pied et chablis) avant la fin 2026. La dette devrait alors être remboursée.
2. Forêt Communale de Lunas : prêt initial de 37 807.36 € , 160 ha sous contrat, intérêts restants, capital 2 693.77 €.
3. GF de St Vital : prêt initial de 39 636,74 €, 85 ha sous contrat, intérêts restants 17 154.59 €, capital 13 612.39 €. Beaucoup de chablis. Difficile car chablis sur les pistes. La vente sera faite à l'unité de produit, sans martelage (2026 ?) car très impacté par Nils. C'est une difficulté car il n'y a pas de gérant. Préférence : vente uniquement des chablis et laisser le bois sur pied.
4. GF du Pradal : prêt initial de 54 713.95 €, 115 ha sous contrat. AFB est en train d'exploiter la vente qui a eu lieu au printemps et les chablis à l'unité de produit. Une partie a été vendue sur pied avant le passage de la tempête. Dossier clos, la dette est remboursée. La DDTM va aider le GF pour voir pour le reboisement. Peut-être y aura – t-il des aides ?

Tous les GF devraient rembourser leur dette cette année, c'est une bonne nouvelle. Il faut envisager la reconstitution forestière : 1000 plants à l'hectare en moyenne. Mais que reboiser ? Doit-on tout reboiser ? Le financement France Nation Verte est à nouveau ouvert. Le cahier des charges va être modifié sous peu. L'état gère cette aide. Cela pourrait également être l'occasion de faire avancer la question du Kbis pour les gérants des GF.

7. Bilan projet en cascade SMURF 1

Le projet en cascade SMURF 1 pour la qualification de la petite propriété forestière européenne avec des financements européens est terminé. Le financement de 5 000 € a servi à réaliser 15 enquêtes simples auprès des GF et 3 enquêtes approfondies sur la gestion forestière auprès de 3 GF, à la participation du président à la conférence de 3 jours à la FAO à Rome et aux actions de communication. La subvention a permis la création du site Internet de la fédération, alimenté par le président à l'adresse : <https://www.fedegf34.fr/>

8. Projet en cascade SMURF 2

La fédération a été une nouvelle fois retenue en 2026-2027 pour le projet en cascade SMURF 2, toujours sur financements européens pour la mise en œuvre de 3 activités :

- 1 – Participation à une conférence sur 3 jours à Bruxelles en juin 2027 ;
- 2 – Participation à une formation pour 2 personnes à la SMCC (sylviculture mélangée à couvert continu) ;

3 – Création d'un stand de démonstration de SMCC sur une parcelle de 20 ha prise sur le GF de la Mazade seigneuriale de Cousses et de Brian. Les travaux ont déjà commencés en avril 2026 avec la mise en place de placettes qui seront suivies pendant 15 ans par le projet SMURF 2.

Les financements européens sur ce projet peuvent se monter à 16 000 € pour la fédération.

9. Démarches auprès du greffe du tribunal de commerce de Béziers ;

Le changement au greffe du tribunal de commerce de Béziers sur le site INPI est quasi impossible. Un courrier au préfet a été fait en 2026. Il a essayé de faire avancer la procédure. On peut demander une dérogation pour être dispensé de fournir la liste de tous les sociétaires. Avec l'appui de Luis de Sousa, Marc Clopez a proposé un projet d'arrêté à la signature de Mme la Préfète. Pas de réponse à ce jour. Max conseille de voir avec le Directeur de Cabinet ou la Secrétaire Générale. Durée de validité du décret limité.

Pour pouvoir valider l'absence de certains sociétaires, il est recommandé d'envoyer les convocations avec accusé de réception à l'adresse du dernier sociétaire connu, afin d'obtenir une réponse ou une preuve de non-réponse afin d'appuyer le dossier sur le site de l'INPI.

Il semblerait que ce soit le greffe du tribunal de commerce de Montpellier qui soit moins à cheval sur les procédures que celui de Béziers, qui suit à la lettre la procédure (procédure qui n'est quand même pas adaptée aux groupements forestiers).

10. Questions diverses

Une enquête sur les pratiques et les besoins de gestion de la chenille processionnaire est en cours.

Certains gérants proposent des projets de formations pour les années futures : Kbis – martelage – groupe de réflexion sur les dossiers post-tempête dans les GF – SMURF 2...

Risques d'incendie : vont-ils augmenter après la tempête Nils ? Oui sûrement. Les pistes DFCI vont être dégagées mais pas comme avant. C'est le Département qui en est gestionnaire. Un inventaire a été fait. Objectif de cet été : que les pistes principales soient accessibles aux véhicules d'intervention. Les pistes plus petites vont être peu accessibles car il y a beaucoup de rémanents. La responsabilité des propriétaires forestiers est engagée : il faut que les bords de route soient dégagés des rémanents dans le cadre des coupes et des travaux.

L'assemblée générale s'achève sur ces échanges.

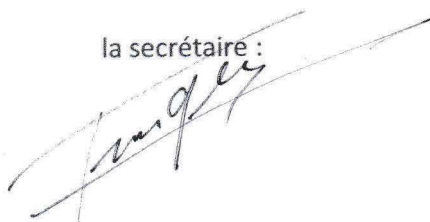
Le présent PV, le diaporama de présentation du président et quelques photos de l'AG 2026, seront mis en ligne prochainement sur le site Internet de la FGF34.

La réunion se termine par un moment convivial avec le verre de l'amitié et un buffet autour de mets savoureux est offert par la fédération aux participants.

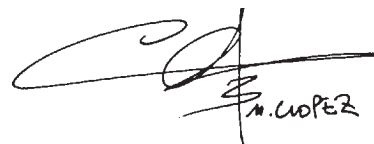
L'après-midi les plus courageux ont pu visiter la forêt du Pradal touchée par la tempête Nils et en cours d'exploitation et pu échanger sur les suites à donner aux exploitations post tempêtes avec le président et les représentants du CNPF et d'Alcina.

Au Pradal, le 15 avril 2026,

la secrétaire :



le Président





Assemblée générale ordinaire du 15 avril 2026 Fédération des groupements forestiers de l'Hérault

Rapport moral et d'activités 2025

Introduction

L'année 2025 a été marquée par la consolidation de la fédération départementale des groupements forestiers de l'Hérault et une montée en puissance de ses actions au service des GF adhérents.

Dans un contexte de fortes contraintes (dépérissement des forêts, difficultés administratives et financières des GF, complexité des relations avec l'État), la fédération a poursuivi son rôle d'appui, de représentation et d'animation.

1. Vie statutaire et gouvernance

Trois conseils fédéraux se sont tenus en 2025, les 17 mars, 18 juin et 14 décembre, tous à la Maison de Pays à Bédarieux, avec quorum atteint. Les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la fédération.

Le bureau fédéral a été complété avec la désignation de Bernard SALLETES comme second vice-président en mars, puis confirmé en juin lors de l'élection formelle du bureau (président, vice-présidents, trésorier et secrétaire).

En juin, le conseil a proposé l'intégration de Jean-Pierre CROUZAT (GF de Joncels) et de Christian BIÉS (GF du Pradal) au bureau, leur validation définitive étant renvoyée à la prochaine assemblée générale.

Suite au décès de Rémy PAILHES, la fédération se trouve en fin d'année avec un poste de vice-président à pourvoir pour rester en conformité avec les statuts, la désignation étant prévue également lors cette assemblée générale.

2. Adhésions, finances et appui administratif

En cours d'année, 24 groupements forestiers sur 43 se sont acquittés de leur cotisation et sont à jour d'adhésion à la fédération.

Un rappel de cotisation a été décidé pour être joint aux convocations de l'assemblée générale, afin de sécuriser les recettes et d'améliorer le taux d'adhésion.

La fédération a également commencé à réfléchir à d'éventuels partenariats bancaires, en particulier avec le Crédit Agricole, afin d'obtenir des conditions de frais bancaires plus

favorables pour les GF, un courrier a été adressé en ce sens à la direction du Crédit Agricole.

Sur le plan administratif, la fédération s'est investie dans l'appui aux gérants concernant les difficultés récurrentes de Kbis, de mise à jour des fichiers de porteurs de parts et de gestion de sociétaires inconnus ou injoignables.

Elle a poursuivi les échanges avec la DDTM, le CNPF Occitanie et le tribunal judiciaire, notamment à propos des GF toujours sous contrat FFN et des modalités de déclaration des sociétaires au greffe du tribunal de commerce de Béziers.

3. Appui aux groupements forestiers

Plusieurs situations de GF en difficulté ont mobilisé la fédération : GF de Comberassens (absence de gérants et d'AG depuis 2021), GF de Saint-Privat et Saint-Jean de la Blaquièrre (dissolution après restitution des parcelles aux porteurs de parts), GF de Caïmon (liquidateur nommé par le tribunal).

Une rencontre importante a eu lieu le 20 février entre la DDTM, le CRPF et la fédération, faisant apparaître la situation de trois GF encore sous contrat FFN/État, avec des dettes significatives (Le Pradal, Saint-Vital et Combes Rassens).

Par ailleurs, l'enquête interne lancée avec le questionnaire auprès des gérants de GF, avec 33 réponses reçues, fait ressortir en priorité les difficultés liées au Kbis, à la desserte forestière et à la recherche des porteurs de parts sociales.

La fédération a aussi exploré la possibilité, sous conditions et dans un cadre conventionnel sécurisé, de prêts temporaires aux GF en difficulté qui en feraient la demande, dans l'attente de la mise à jour de leurs situations administratives.

4. Projets européens, communication et outils numériques

L'année 2025 a vu un engagement fort de la fédération dans le projet européen SMURF 1, avec la participation du président au colloque de Rome sur la petite propriété forestière et la réalisation des questionnaires européens auprès de 15 gérants de GF.

Dans ce cadre, des actions de communication obligatoires ont été lancées sur le site Internet nouvellement créé (<https://www.fedegf34.fr/>) et sur le réseau LinkedIn, ainsi que la production de deux vidéos de présentation de la fédération .

Sur le projet en cascade européen SMURF 1, la fédération a engagé 2 500 € sur une enveloppe de 5 000 €, dégagant un bénéfice net de 2 500 € avant prise en compte des frais internes de fonctionnement.

Fort de cette expérience, le conseil a décidé de se positionner sur SMURF 2, en retenant trois activités sur six proposées : participation à la conférence finale à Bruxelles, création d'un site vitrine de 20 ha en sylviculture mélangée à couvert continu (SMCC) sur le GF de la Mazade Seigneuriale de Cousses-et-Brian et formation de deux personnes de la fédération à la SMCC, avec une avance de 50% de la subvention européenne.

En parallèle et pour répondre au projet, la fédération a mis en place un site Internet consacré (<https://www.fedegf34.fr/projet-smurf>), s'est attachée une adresse mail (fgfherault@gmail.com) et a défini un nouveau logo.

Le site doit devenir un outil central de diffusion d'informations aux gérants (fiches CRPF, modèles de contrats de chasse et pastoralisme, tutoriels sur l'INPI et le Kbis, actualités SMURF), les membres du conseil étant invités à proposer des contenus réguliers pour la page d'accueil.

5. Relations institutionnelles, fiscalité et actions de sensibilisation

La fédération a poursuivi un dialogue suivi avec la DDTM, le CNPF Occitanie, le préfet et le tribunal judiciaire pour débloquer les dossiers de GF encore sous contrat et sécuriser les procédures au greffe du tribunal de commerce.

Elle a également participé à des instances et événements forestiers, notamment le Conseil de développement forestier du PNR Haut-Languedoc et la « Nuit des Forêts » 2025 à Courniou co-organisée par Fransylva Hérault et le CNPF Occitanie, à laquelle la fédération a contribué financièrement.

Plusieurs points fiscaux ont été également clarifiés ou rappelés : répartition du forfait forestier entre sociétaires au prorata des parts, obligation pour le gérant d'informer chaque porteur de la somme à déclarer, et imposition au nom du GF des revenus issus de la chasse, des antennes relais ou du pastoralisme.

Des pistes ont été évoquées pour solliciter des exonérations partielles ou totales de foncier non bâti en raison du dépérissement forestier, illustrant la vigilance de la fédération sur les charges supportées par les propriétaires.

Conclusion et perspectives 2026

En 2025, la fédération a renforcé ses structures, clarifié son rôle d'appui aux gérants et engagé des projets européens et numériques structurants, tout en restant au plus près des difficultés concrètes des GF de l'Hérault.

L'année 2026 devra consolider ces acquis, notamment par la poursuite de SMURF 2, la négociation avec les partenaires institutionnels et bancaires et l'enrichissement continu du site Internet au service des groupements forestiers du département.

Je ne peux pas conclure sans parler de la tempête Nils du 12 février 2026 qui a durement touché les peuplements forestiers des Hauts Cantons et n'a pas épargné les groupements forestiers.

L'heure est aux bilans et aux évaluations, mais aussi à la sécurisation par l'exploitation des chablis. S'il faut se presser pour rétablir les accès sur l'ensemble des infrastructures, l'exploitation ne doit pas se faire n'importe comment. Un contrat de vente de bois doit être établi pour garantir et protéger le gérant. En outre, suivant les surfaces impactées, un avenant au PSG sera également nécessaire.

Le Président
Marc CLOPEZ



Fédération des Groupements Forestiers de l'Hérault
Assemblée générale ordinaire du 15 avril 2026 au PRADAL

N°	Nom GF	Représentant	Émargement	Droit de vote
1	ARNOYE			
2	ASSIGNAN			
3	AVENETTE	LEFRANÇOIS		UN
4	BEAUCROZE	CROUZAT JP		UN
5	BESSIERES	PAUCWIL		UN
6	BIAUNES			
7	CABREROLLES-AUTIGNAC			
8	CASTANET LE HAUT	ALLIES Marc		UN
9	CAUSSES ET VEYRAN	RAGOT Michel		UN
10	CESSENON			
11	CHARNAUSSEL			
13	COMBE RASSENS	VERAT Gaël		UN
14	COUCOURUQUES	BAUWENS Boris		UN
15	COURNIOU	GLEIZES Jean Pierre		
16	EUZEDES	BARRAU Jacques		UN
17	FELINES MINERVOIS			
18	INTERCOMMUNAL CASSAGNOLLES FERRALS LES MONTAGNES			
19	INTERCOMMUNAL DE LUNAS ET JONCELS « VALLEE DE VALEYRAC »	CROUZAT JP		UN
20	INTERCOMMUNAL DE SAINT VITAL	BRONNER		0
21	JONCELETS	CROUZAT JP		UN
22	JONCELS	CROUZAT JP		UN
23	LA MAZADE SEIGNEURIALE DE COUSSES ET BRIAN	ROUANET JP		UN



Fédération des Groupements Forestiers de l'Hérault
Assemblée générale ordinaire du 15 avril 2026 au PRADAL

N°	Nom GF	Représentant	Émargement	Droit de vote
24	LAURENQUE- ESCAGNES			
25	LAUROUX			
26	LE PRADAL	C. BOÏES		1
27	LES PLANS	CLOPEZ M.		1
28	LUNAS	TRINQUIER		1
29	LUNEL -MONTBLANC			
30	MAURIAN	MAS Serge		1
31	MAUROUL			
32	MONTCOUDOURE	SALICETTI B.		1
33	MONTREDON	BOUDDI CARLES Guy	CLOPEZ	1
34	NOTRE DAME DU BOSQ	Bouquet erlain		1
35	PARDAILHAN			
36	PEYREMALE			
37	PRADES SUR VERNAZOBRE			
38	RONGAS	Claude RIVEMALE		1
39	ROQUEREDONDE			
40	SAINT GENIES DE VARENSAL	ALCINA (R. BEC)		1
41	SAINT NAZAIRE DE LADAREZ			
44	LINA			
47	SARRAZIEN			
48	SILVA	P. Bon Syb.e		1
49	LES HAUTS DE MONTAHUC			
50	LA FABRIE			



Fédération des Groupements Forestiers de l'Hérault
Assemblée générale ordinaire du 15 avril 2026 au PRADAL

N°	Nom prénom	Structure	Émargement
1	CROS Henri	G F de Pradal	
2	ROLLET Caroline	Notre Dame du Bosq	
3	ROUSSEAU Marie Claire	G F de Courmeil	
4	BUCHET elise	CNPF Occitanie	
5	LORIVALE Remy	G F de la Roche Roussey	
6	VIRET Fernand	CNPF Occitanie	
7	D'ORAZIO Jean-Michel	CNPF Occitanie	
8	SCHNECK Laurent	DDTM / SAF	
9	GIORDANO Mercedes	DDTM / SAF	
10	Marie Devvoya	Mairie de Pradal	
11	LASABIERE ROCHAMP Bouché	FRANSYLVAIE	
13			
14	M. le Président	CD34	excusé
15	M. Le Directeur	DNF 34	excusé
16	GF St Nazaire de la Roche	Gérant	excusé
17	GF de Cessennes / Orb	Gérant	excusé
18	GF Cabrerolle - Autignac	Gérant	excusé
19			
20			
21			
22			
23			